

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.05

**Compte de gestion du Trésorier
Principal Municipal**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 27 juin 2001

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice écoulé du Trésorier Principal du S.E.R.T.R.I.D.

Je vous invite à adopter ledit document, étant précisé que les comptes sont strictement identiques à ceux du Compte Administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2000.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE, **ADOpte** le Compte de Gestion présenté par le Trésorier Principal du S.E.R.T.R.I.D..

Ainsi délibéré en Mairie de BOUROGNE, le 27 juin 2001, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 4 juillet 2001, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

